

Mairie de Marnay -86160-



**PROCES VERBAL DE**  
**LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt cinq**

Le 17 juillet

Nombre de conseillers  
en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

**Date de la convocation** : le 10/07/2025

**Étaient présents** : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - Jessy RENNER - RICHARD Benoit - COLLARD Charlène -CARON Jérôme

**Absents excusés** : DAVID Yohann (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - GIRAUD Guillaume - PROT Marc

Le quorum est atteint  
Secrétaire de séance : Marie LAVENAC

**Tarifs scolaires 2025/2026**

M. le maire propose de revoir les tarifs pour la garderie et la cantine pour cette nouvelle rentrée 2025.

Il propose d'augmenter les tarifs de 10 centimes soit :

		Nouveau tarif
Garderie	Matin	1.25
	Soir	2.30
Restauration scolaire	Enfant	3.30
	Adulte	5.40

Les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité la hausse des tarifs.

**Renouvellement de la convention d'adhésion à l'AT 86**

M. le maire rappelle au conseil municipal que la convention d'adhésion à l'AT86 arrive à échéances et qu'il faut la renouveler. Après avoir lu la convention et ses conditions générales, les membres du conseil municipal autorise M. le maire à signer ladite convention

**Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil  
communautaire de la communauté de communes des vallées  
du Clain dans le cadre d'un accord local**

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**Décide** de fixer, à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées du Clain retenu dans le cadre de l'accord local et réparti comme suit :

Commune	Nombre de sièges	
VIVONNE	6	
ITEUIL	4	
NOUAILLE-MAUPERTUIS	4	
SMARVES	4	
NIEUIL-L'ESPOIR	4	
ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	3	
VILLEDIEU-DU-CLAIN	2	
ASLONNES	2	
MARCAY	2	
FLEURE	2	
CHATEAU-LARCHER	2	
VERNON	1	Siège de droit : non modifiable (*)
MARNAY	1	Siège de droit : non modifiable (*)
MARIGNY-CHEMEREAU	1	Siège de droit : non modifiable (*)
DIENNE	1	Siège de droit : non modifiable (*)
GIZAY	1	Siège de droit : non modifiable (*)

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Autorisation à pourvoir un emploi permanent par un contractuel dans les communes de moins de 1000 habitants**

Le Maire rappelle à l'assemblée : les communes de moins de 1000 habitants peuvent recruter en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, un agent contractuel de droit public.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à pourvoir l'emploi d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 5<sup>o</sup> de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent contractuel sera recruté pour une durée de trois ans renouvelables.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Tarifs location stade, salle des fêtes, tables et bancs**

M. le maire propose aux membres du conseil municipal de revoir les tarifs effectués pour la location du stade, salle des fêtes, tables et chaises.

Voici les tarifs proposés :

Location	Durée	Prix
Stade	1 jour	100 €
Salle des fêtes	1 jour	38 € réunion 125 € fête
Tables et bancs	1 jour	3 €

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les tarifs proposés.

**Questions diverses :**

- Chantier Loisir : 6 jeunes ont participé. Travaux de peinture et pose de deux panneaux de signalisation pour le chemin de compostelle
- Travaux de voirie : bicouche à médelle, à Ablet, busage aux Groux
- Affaissement de la route au Moulin de trancard
- Salle des fêtes : Peinture intérieure et extérieure
- Proposition de retraite anticipée pour invalidité pour l'agent Stéphane Guillon
- Demande d'échange de voie communale avec un chemin privé à Féraoeuf. Demande de devis pour un bicouche sur la nouvelle voie communale

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se termine à 21h14.

Secrétaire de séance

Maire